

ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION FEDER-FSE 2014-2020

CONNAÎTRE
Les programmes européens
2014-2020



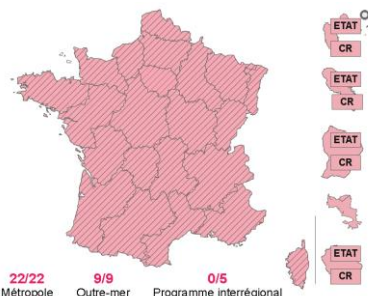
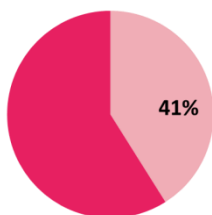
Objectif thématique 10 : formation

Analyse quantitative

Mars 2017

32 programmes opérationnels (PO) ont prévu de programmer des opérations au titre de l'OT10 sur la période 2014-2020

Taux de programmation (UE) de l'OT10



Synthèse financière FEDER-FSE (POR+PON*) au titre de l'OT10									
Maquette (millions d'€)				Programmé (millions d'€)				Nombre d'opérations	
UE		CPN*		UE		CPN		FEDER	FSE
1 936		1 473		794		6800			
FEDER	FSE	FEDER	FSE	FEDER	FSE	FEDER	FSE	14	1 903
128	1 809	77	1 395	44	750	36	644		
3 409				1 475				1 017	

* POR : Programmes opérationnel régionaux ; PON : Programme opération national FSE

FOCUS PON FSE (OT10)						
Maquette (millions d'€)		Programmé (millions d'€)		Nombre d'opérations	Taux de programmation	priorité d'investissement
UE	CPN	UE	CPN			
58	52	16	31	73	28%	10i
110		47				

*contrepartie nationale

- PO ayant prévu de programmer au titre de l'OT10
- PO ayant programmé au titre de l'OT10
- PON FSE

Priorités d'investissement (Pi) OT10 « Formation »	Quelles régions ?	Part de la priorité d'investissement dans le montant UE en maquette de l'OT10	Montants programmés par priorité d'investissement
	<ul style="list-style-type: none"> ■ PO ayant prévu de programmer au titre de la Pi ■ PO ayant programmé au titre de la Pi PON FSE 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Montant UE maquette pour la période 2014-2020 ■ Montant UE programmé au 31 mars 2017
FEDER			
(10a) Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelles pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation.	<p>1/22 Métropole 3/9 Outre-mer 0/5 Programme interrégional</p>		
FSE			
(10i) Réduire et prévenir le décrochage scolaire ; promouvoir l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité, comprenant des parcours d'apprentissage formels, non-formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation.	<p>1/22 Métropole 4/9 Outre-mer 0/5 Programme interrégional</p>		

Source : autorités de gestion FEDER-FSE au 31 mars 2017 – hors coopération territoriale européenne.

Contact : mae@cget.gouv.fr – www.europe-en-france.gouv.fr

Priorités d'investissement (Pi) OT10 « Formation »	Quelles régions ?	Part de la priorité d'investissement dans le montant UE en maquette de l'OT10	Montants programmés par priorité d'investissement
	<p>■ PO ayant prévu de programmer au titre de la Pi</p> <p>■ PO ayant programmé au titre de la Pi</p> <p>▨ PON FSE</p>		<p>■ Montant UE maquette pour la période 2014-2020</p> <p>■ Montant UE programmé au 31 mars 2017</p>
FSE			
(10ii) Améliorer la qualité, l'efficacité et l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés.			
(10iii) Améliorer l'égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non-formels et informels, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises.			
(10iv) Améliorer l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, et améliorer tant l'enseignement professionnel et les filières de formation que leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage.			

à noter !

- ➔ Tous les programmes ayant prévu de programmer sur l'OT10 ont programmé au moins une opération.
- ➔ Le PO Picardie a déjà programmé plus que l'enveloppe prévue sur l'objectif thématique 10.



Objectif thématique 10 : formation

Analyse qualitative

Données au 31 décembre 2016

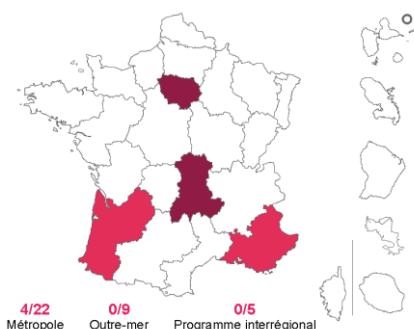
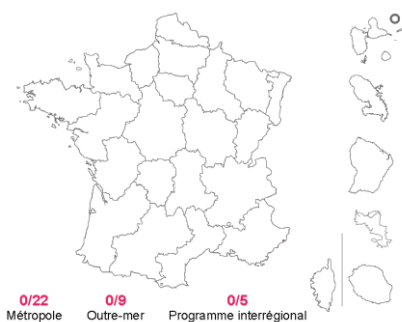
Les données présentées ci-dessous ont été extraites du système d'échange de données électroniques entre les États membres et la Commission européenne (Portail SFC). Il s'agit des informations transmises par les autorités de gestion au 31 décembre 2016, sur l'état d'avancement de la programmation FEDER-FSE 2014-2020, relevant de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi », au titre de l'OT10.

Principaux domaines d'intervention¹ couverts par les opérations programmées au titre de l'OT 10

Quoi ?

Améliorer l'égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie et promotion de parcours d'apprentissage souples	1 442 opérations	1 046M€*	87,5% du montant total programmé*
Réduction et prévention du décrochage scolaire	232 opérations	93M€*	
Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent	52 opérations	61M€*	

Comment ?



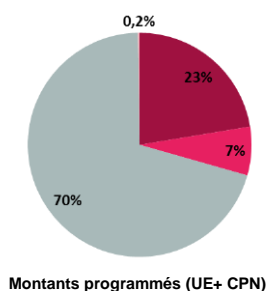
Forme de financement

Subvention non-remboursable	1 864 opérations	1 350M€*
Subvention remboursable	2	1M€
Capital-risque et fonds propre	-	-
Prêt	-	-
Garantie	-	-
Non-renseignée	-	-

Mécanisme d'application territorial

→ 11 opérations programmées dans le cadre d'approches territoriales intégrées pour un montant de 2,8M€*.		
Investissement territorial intégré dans le domaine urbain	8 opérations	1,6M€*
Autres approches intégrées pour un développement urbain durable	3 opérations	1,2M€*

Où ?



Montants programmés (UE+ CPN)

Type de territoire

Grandes zones urbaines	(518 opérations / 304M€*)
Petites zones urbaines	(116 opérations / 95,2M€*)
Zones rurales	(31 opérations / 3,5M€*)
Non-renseigné	(1 208 opérations / 954,7M€*)

* Montant total programmé (UE + contrepartie nationale)

¹ catégorie d'intervention : nomenclature issue du règlement d'exécution n°215/2014, spécifiant le type de projet sélectionné et utilisée pour les statistiques de l'UE.